



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MISSION PERMANENTE D'ALGÉRIE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENÈVE ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES EN SUISSE**

**البعثة الدائمة للجزائر
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف
والمنظمات الدولية بسويسرا**

**Débat général de la 111^{ème} session du Conseil
de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Genève, 24-27 novembre 2020**

**Déclaration de S.E.M. Lazhar Soualem,
Chef de la Délégation Algérienne**

[Vérifier au prononcé]

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence du Conseil de l'OIM et vous assurer, ainsi que tous les membres du Bureau, du soutien de la délégation algérienne dans l'accomplissement de votre mandat.

A l'endroit de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Morten Jespersen du Danemark, je tiens à faire part des remerciements de ma délégation pour son leadership et sa conduite diligente des travaux du Conseil au cours de l'année écoulée.

J'aimerais également saluer l'admission de la Fédération de Russie en qualité de membre, ainsi que de la Malaisie en tant qu'observateur, et souhaiter la bienvenue à ces deux pays amis au sein de la famille de l'OIM.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Niger au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La délégation algérienne remercie le Directeur général pour son rapport circonstancié et exhaustif qui dénote d'un engagement militant en faveur d'une gouvernance efficace et adaptée de la question migratoire. Cet engagement trouve toute sa pertinence dans un contexte marqué par une dynamique migratoire en constante évolution, comme en témoigne le nombre grandissant de personnes qui traversent mers et déserts à la recherche de meilleures conditions de vie.

Ma délégation se félicite particulièrement de la contribution de l'OIM à l'effort mondial de lutte contre la pandémie de la COVID-19. Cet engagement traduit assurément la volonté de l'Organisation à travailler avec les Gouvernements et les autres partenaires pour s'assurer de l'intégration des migrants dans les stratégies de riposte au niveau national, régional et international.

L'ampleur inédite de cette pandémie exige de la communauté internationale de continuer à mener une action globale, inclusive et concertée pour faire face à son impact multidimensionnel. De l'avis de ma délégation, cette action requiert :

- **Premièrement, la préservation des acquis de plusieurs décennies en matière de protection des migrants.** Ainsi est-il nécessaire de protéger les travailleurs migrants, d'apporter un soutien adéquat aux pays confrontés aux vagues migratoires, et de renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination afin de favoriser un traitement efficace, durable et préventif des causes profondes de la migration.

- **Deuxièmement, le renforcement de la collaboration de l'OIM avec l'OMS et les autres parties prenantes**, afin de contribuer à une mise en œuvre adéquate de la résolution 73.1 de l'Assemblée Mondiale de la Santé sur « l'accès universel à tous les produits et technologies de santé pour lutter contre la COVID-19 », et de permettre, par conséquent, l'accès sans discrimination des migrants au futur vaccin.
- **Troisièmement, la transformation de cette crise sanitaire internationale en une opportunité** pour promouvoir un récit positif sur la migration en mettant en relief le rôle clé des migrants dans la lutte contre cette pandémie et leur contribution à la relance économique des pays d'origine et des pays d'accueil.
- **Quatrièmement, le renforcement de l'appui des donateurs à l'OIM**, par le biais de contributions flexibles lui permettant de s'acquitter efficacement de son mandat et d'accompagner les priorités des Etats membres dans ce domaine.

Monsieur le Président,

L'Algérie a pris, dès l'apparition de cette pandémie, des mesures urgentes articulées autour de la prévention, du dépistage et du traitement, en accordant une attention particulière aux plus fragiles et aux premiers intervenants. L'ensemble des migrants se trouvant en Algérie, quel que soit leur statut, ont été intégrés dans la riposte nationale visant à contenir la propagation de ce virus.

A ce titre, les ressortissants étrangers bénéficient, à l'instar des citoyens algériens, de l'accès gratuit aux soins de santé et aux autres services de base, ainsi que de congés exceptionnels rémunérés pendant la période de confinement. En outre, les autorités algériennes n'ont ménagé aucun effort pour assister les ressortissants étrangers bloqués en Algérie suite à la suspension des liaisons aériennes, en mettant en place un dispositif provisoire de prorogation automatique de la validité des visas et des titres de séjour jusqu'à la levée des restrictions de déplacement.

Concernant les personnes en situation irrégulière, les autorités algériennes continuent de leur fournir hébergement, restauration et soins de santé et de faciliter leur accès à l'aide apportée par le Croissant Rouge Algérien.

C'est le lieu pour ma délégation de se féliciter de la coopération avec le Bureau de l'OIM à Alger, notamment dans le cadre de l'organisation d'opérations de retour volontaire vers les pays d'origine, conduites dans le strict respect de la dignité humaine des personnes concernées et en conformité avec les engagements internationaux et les arrangements bilatéraux en la matière.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général ;**

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Algérie est confrontée à des flux migratoires irréguliers très importants, auxquels elle consacre des efforts colossaux. Ces déplacements qui prennent une ampleur croissante à mesure que la situation dans la région du Sahel se détériore, demeurent une source de préoccupation pour mon pays.

Dans ce contexte, la politique d'externalisation comme solution à la gestion des flux migratoires irréguliers entre le Sahel, l'Afrique du Nord et l'Europe a démontré ses limites. Seule une coopération régionale et internationale basée sur une gestion intelligente, des données fiables ainsi qu'une mise en œuvre de solutions durables, permettra de traiter efficacement les causes profondes de ce phénomène.

Face à cette situation critique, mon pays continue d'accorder une importance capitale à la prévention, en agissant sur les causes profondes et en contribuant à la création de conditions propices à la sédentarisation des populations dans les pays et les localités d'origine. De telles solutions durables contribueront également à combattre plus efficacement le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans l'espace sahélo-saharien, notamment le trafic et la traite des personnes, le trafic de stupéfiants et la contrebande, afin d'éviter que ces migrants vulnérables ne soient victimes de réseaux criminels.

Ces efforts requièrent davantage de soutien et de financements de la part de la communauté internationale. C'est pourquoi, nous invitons les donateurs à accorder une plus grande attention à la région du Sahel et à dégager les financements nécessaires en faveur des actions de l'OIM dans cette région.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler que l'Algérie, partie à la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille », œuvre à garantir les droits des migrants qui sont protégés par la Constitution et par différents textes législatifs et réglementaires.

Cet arsenal juridique a été renforcé cette année par l'adoption de la loi sur « la prévention et la lutte contre la discrimination et le discours de haine ». Cette nouvelle mesure confirme l'engagement de l'Algérie à prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris à l'égard des migrants, et à promouvoir le vivre ensemble en paix.

Je vous remercie.